



## Procès-Verbal

### Séance du 27 Mai 2024

**Présents** : Mmes : AVEZARD Brigitte, BAUDUIN Chloé, BOUT Isabelle, LE HARDY Nathalie et MASSON Séverine ;  
MM : BEZY Tony, DAVY Guillaume, DARMOIS Jean-François, DELAGE Jean-Michel, JUBLOT Alain, LEFRANC Jean-Claude et MOUA Daniel ;

**Absents excusés** : HARARI Philippe et PERRENOUD Linda

**Absents ayant donné pouvoir** : JUBLOT Alain à DELAGE Jean-Michel et SCHROEDER Marie-Lise à LE HARDY Nathalie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 17/05/2024

**Date d'affichage** : 17/05/2024

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS  
le : 28/05/2024

et publication ou notification  
du : 28/05/2024

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

PROJET D'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE PAINS/BAGUETTES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - 2024\_0024

Demande de subvention à la Région Centre Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, mesure 35, pour la réalisation de travaux d'isolation de bâtiments publics - RENOVATION THERMIQUE ET REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE L'ECOLE - 2024\_0025

#### **PROJET D'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE PAINS/BAGUETTES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC** **réf : 2024\_0024**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu la proposition faite au conseil d'installer un distributeur à pains/baguettes sur la commune ;  
Considérant que l'aménagement est déjà existant rue des écoles, face à la bibliothèque de rue ;  
Considérant que cette installation n'engendrera pas de coût pour la collectivité, mis à part la mise à disposition d'un emplacement ainsi que l'électricité nécessaire au fonctionnement de la machine ;  
Considérant qu'il convient d'assurer un service de proximité à la population ;

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré :

- **Décide** de mettre à disposition l'emplacement existant rue des écoles, face à la bibliothèque de rue sur le domaine public de la collectivité d'une surface de 1 m<sup>2</sup> au sol ainsi que le branchement électrique pour alimenter le distributeur,
- **Implante** le distributeur rue des écoles, face à la bibliothèque de rue,
- **Fixe** la redevance annuelle d'occupation du domaine public à 50€,
- **Fixe** les frais de fonctionnement à 150 euros révisable en fonction de la consommation réelle du distributeur,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Demande de subvention à la Région Centre Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, mesure 35, pour la réalisation de travaux d'isolation de bâtiments publics - RENOVATION THERMIQUE ET REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE L'ECOLE**  
**réf : 2024\_0025**

Vu l'exposé de Monsieur Le Maire,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de rénovation thermique et le remplacement du système de chauffage de l'école,
- **LANCE** une étude ENERGETIS Collectivité Bâtiment (ECB).

Celle-ci apportera à la collectivité des scénarii de réhabilitation performante de ce bâtiment communal et lui permettra de réaliser des travaux pour :

- Réduire la facture énergétique et ainsi notre dépendance énergétique,
- Améliorer le confort du bâtiment ;
- Participer à la lutte contre le changement climatique ;
- Contribuer à la relance du bâtiment et de l'activité économique locale.

Elle fournira tous les éléments financiers, techniques afin d'avoir une vision précise, objective et prospective des travaux à mener.

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention :

- \* à la région Centre Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, mesure 35, pour la réalisation de travaux d'isolation de bâtiments publics,
- \* auprès de l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL, du COT NR ou encore du Fonds Vert auprès de co-financeurs publics dont le projet répond à leurs critères d'attribution.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Informations sur les décisions et actions du Maire dans le cadre de ses délégations :**

- Rassemblement Vie & Lumière
- Tenue du bureau de vote du 09 juin 2024
- Retour sur les subventions sollicitées pour les projets 2024
  - Acquisition d'une tyrolienne
  - Fourniture et pose de volets roulants sur les ouvertures du complexe scolaire
- Monsieur Le Maire porte à la connaissance de l'ensemble du Conseil Municipal, une correspondance reçue en mairie portant sur le non entretien d'un grand terrain, situé en haut du chemin de la bonne Dame.

**Tour de table :**

- **JM. Delage**

Les élèves des classes de CE2-CM1 qui ont participé à l'appel à projet « un océan de gouttes d'eau » et dont la candidature a été sélectionnée, ont retenu l'option 1 proposée par la SUEZ.

La prochaine commission travaux évoquera les projets d'aménagement de la place de la mairie ainsi que la végétalisation de l'étang communal.

Sont encore nombreux les automobilistes qui n'empruntent pas le bon sens de circulation de la place de la mairie. Il est suggéré d'installer un panneau d'interdiction de tourner à droite depuis la route d'Arcole.

- **B. Avezard**

De plus, elle s'interroge sur l'existence d'un panneau propriété privée à l'étang communal. Celui-ci n'ayant pas lieu d'être, il sera retiré.

- **D. Moua**

Evoque une éolienne rue des Vignes qui risque de tomber.

- **JC. Lefranc**

Comme indiqué lors du dernier conseil, le Plan Communal de Sauvegarde est en cours de mise à jour. Pour collecter les informations nécessaires et porter à la connaissance des habitants l'existence de ce document, des enveloppes sont à distribuer dans tout le village. Les élus sont invités à réaliser ce boîtage.

- **T. Bezy**

S'interroge sur les obligations des collectivités concernant les élections européennes et plus particulièrement sur la mise à disposition de panneaux d'affichage qui représente un coût non négligeable pour la commune (matériel et humain). Mme Corcelle rappelle que l'article L.51 du Code électoral impose aux communes de réserver des emplacements pour l'apposition des affiches électorales. Chaque lieu de vote doit obligatoirement avoir un emplacement comportant une série de panneaux d'affichage au nombre égal de listes se portant candidates aux élections.

La séance est levée à 20h25.

En mairie, le 28/05/2024.

Le Maire  
Jean-François DARMOIS



Secrétaire de séance  
Mme AVEZARD Brigitte